

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra **le Mercredi 26 Juin 2024 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs indépendants ;
- Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ; et
- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, s'élevant à quatre cent seize mille cinq cent quarante neuf dinars et sept cent trente millimes (416.549,730 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	416.549,730
Report à nouveau antérieur	4.073.461,039
Pour former un bénéfice distribuable	4.490.010,769
Dividendes (0,5 dinars/action)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.007.010,769

(En dinars)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de onze mille (11.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2026, le mandat des deux administrateurs indépendants suivants :

Monsieur Naoufel Bouallegue
Monsieur Mongi Ben Tkhayat

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Kamel SAIBI en qualité d'Administrateur des actionnaires minoritaires et ce pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à